



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 18 MARS 2025 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

- Le maire:

Peter J. Malouf
- les conseillers:

Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

- Alexandre Verdy, Greffier
- Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d’indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l’unanimité sont donc des votes à l’unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des évènements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-03-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of March 18, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 23, il répond aux questions de 6 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 44.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

RÉSOLUTION N° 25-03-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of February 18, 2025

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 18, 2025, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 18, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport d'activités de la trésorière

6. Renouvellement des taux - contrat d'assurance collective - 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026

RÉSOLUTION N° 25-03-03

Objet : Renouvellement des taux - contrat d'assurance collective - 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'accepter les conditions du contrat proposé par Beneva Assurance pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, au prix d'au plus 913 908 \$, taxes comprises ;

D'autoriser une dépense de 685 431 \$, portion ville et participants pour les assurances collectives pour l'année 2025 ;

D'autoriser une dépense de 228 477 \$, portion ville et participants pour les assurances collectives pour l'année 2026 ;

RESOLUTION NO. 25-03-03

Subject: Rate renewal - group insurance contract - April 1, 2025, to March 31, 2026

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To accept the terms submitted by the insurance carrier Beneva Assurance for the period between April 1, 2025, and March 31, 2026, for an amount not to exceed \$913,908 (taxes included);

To authorize an expense of \$685,431 town and participant portion, for the group insurance contract for 2025;

To authorize an expense of \$228,477 town and participant portion, for the group insurance contract for 2026;

D'autoriser la Directrice générale à approuver les dépenses excédentaires liées notamment aux changements salariaux ou type d'assurances, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville ;

D'autoriser la Directrice générale ou le Greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ;

D'imputer une dépense de 563 251 \$ dans chacun des services au compte 02-xxx-00-280 du budget de fonctionnement de l'exercice 2025 ; et

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 187 750 \$ pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to approve excess expenses related mainly to salary increases or changes to the insurance coverage, and such, within the financial framework of the budgets adopted by the Town, in conformity with the dispositions of the by-laws, policies and procedures of the Town;

To authorize the Town Manager or Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents giving effect to these terms;

To allocate an expenditure of \$563,251 to each department's appropriation No. 02-xxx-00-280 of the 2025 operating budget; and

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$187,750 for the period from January 1 to March 31, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Résiliation de la résolution n° 21-05-08

RÉSOLUTION N° 25-03-04

Objet : Résiliation de la résolution n° 21-05-08

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution n° 21-05-08, le conseil avait permis à toute personne qui était inscrite sur la liste électorale municipale à titre d'électeur non domicilié de voter par correspondance lors de l'élection générale du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), tant qu'elle n'est pas résiliée, cette résolution vaut aux fins de tout scrutin tenu par la suite ;

ATTENDU QUE cette décision avait été prise dans le contexte de la pandémie de la COVID -19 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De résilier la résolution n° 21-05-08 relative au vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-04

Subject: Rescinding of resolution no. 21-05-08

WHEREAS by the adoption of resolution no. 21-05-08, Council had allowed any person who was registered on the municipal list of electors as a non-domiciled elector to vote by mail in the November 7, 2021, general election;

WHEREAS, pursuant to section 659.4 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities* (CQLR, c. E-2.2), until rescinded, this resolution is valid for the purposes of any subsequent poll;

WHEREAS this decision had been taken in the context of the COVID -19 pandemic;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To rescind Resolution no. 21-05-08 concerning vote by mail for non-domiciled electors.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. **Approbation de la programmation finale des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 du MAMH**

RÉSOLUTION N° 25-03-05

Objet : Approbation de la programmation finale des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 du MAMH

ATTENDUE QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDUE QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Mont-Royal ;

De s'engager à être la seule responsable et de dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 75 \$ par habitant par année qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

D'attester par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-05

Subject: Approval of the final schedule of work under the MAMH TECQ 2019-2024 Program

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined the "Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for the years 2019 to 2024;

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedure in the guide that applies to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To respect the procedures in the guide that apply to it;

To commit to being solely responsible and to release the Government of Canada and the Government of Quebec, as well as their ministers, senior officials, employees, and agents, from any liability regarding claims, demands, losses, damages, and costs of any kind arising from injury to a person, their death, damage to property, or loss of property resulting from a deliberate or negligent act directly or indirectly related to investments made using the financial assistance obtained under the TECQ 2019-2024 program;

To approve the content and authorize the submission to the Ministry of Municipal Affairs and Housing of the attached final work schedule, along with all other documents required by the Ministry, in order to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

To commit to meeting the minimum municipal infrastructure investment threshold of \$75 per capita per year imposed for the entire five-year duration of the program;

To commit to informing the Ministry of Municipal Affairs and Housing of any modifications made to the work schedule approved by this resolution;

To certify, through this resolution, that the attached final work schedule includes actual and verified costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} février au 28 février 2025

RÉSOLUTION N° 25-03-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} février au 28 février 2025

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} février au 28 février 2025 :

Masse salariale :	2 971 703 \$
Fournisseurs et autres paiements :	2 507 249 \$
Quote-part Agglomération de Montréal :	35 442 359 \$
Achat d'eau :	869 097 \$
Assurances :	346 005 \$
Frais de financement :	164 228 \$
Remboursement en capital - Dette à long terme :	402 000 \$
Total des déboursés :	42 702 641 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-06

Subject: Ratification of disbursements for the period of February 1st to February 28, 2025

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between February 1st to February 28, 2025:

Payroll:	\$2,971,703
Suppliers and other payments:	\$2,507,249
Urban Agglomeration of Montréal apportionment:	\$35,442,359
Water purchase:	\$869,097
Insurance:	\$346,005
Financing costs:	\$164,228
Principal reimbursements - long-term debt:	\$402,000
Total disbursements:	\$42,702,641

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Politique d'établissement de sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire

RÉSOLUTION N° 25-03-07

Objet : Politique d'établissement de sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville de Mont-Royal, datée du 10 mars 2025 ;

De transmettre la présente résolution au bureau du directeur du Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, au plus tard le 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-07

Subject: Policy on the Establishment of Property Subcategories and Division of the Territory of Town of Mount Royal

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the Policy on the Establishment of Property Subcategories and Division of the Territory of Town of Mount Royal into Sectors, dated March 10, 2025;

To forward this resolution to the office of the Director, Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, no later than April 1, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Établissement de sous-catégories pour les immeubles résidentiels et non résidentiels

RÉSOLUTION N° 25-03-08

Objet : Établissement de sous-catégories pour les immeubles résidentiels et non résidentiels

ATTENDU les nouveaux pouvoirs conférés par la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33) (projet de loi no 39), ci-après la « Loi » ;

ATTENDU QUE cette loi est venue modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* afin de permettre aux municipalités d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels et de retirer la limite du nombre de catégories des immeubles non résidentiels ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité qui entend se prévaloir de ce pouvoir doit, par résolution de son conseil, avant que le rôle ne soit déposé, exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels et non résidentiels ;

ATTENDU QU'en matière d'évaluation, la compétence relève de la Direction de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal et par conséquent la résolution d'intention doit être transmise à cet organisme au plus tard le 1^{er} avril précédant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière ;

ATTENDU le souhait du conseil municipal de pouvoir désigner des sous-catégories d'immeubles dans sa planification du développement et de la fiscalité ;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer l'intention de la Ville de Mont-Royal d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels et résidentiels conformément aux dispositions des articles 244.64.1 ou 264.64.8.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

De transmettre la présente résolution au bureau du directeur du Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, au plus tard le 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-08

Subject: Establishment of subcategories for residential and non-residential buildings

WHEREAS the new powers conferred by the *Act to amend the Act respecting municipal taxation and other legislative provisions* (2023, chapter 33) (Bill 39), hereinafter the "Act";

WHEREAS this Act amended the *Act respecting municipal taxation* to allow municipalities to establish subcategories for residential immovables and remove the limit on the number of categories for non-residential immovables;

WHEREAS under the *Act respecting municipal taxation*, a municipality wishing to avail itself of this power must, by resolution of its council, before the roll is deposited, express its intention to establish subcategories of residential and non-residential immovables;

WHEREAS in matters of assessment, jurisdiction lies with the Direction de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, and consequently the resolution of intent must be transmitted to this organization no later than April 1, preceding the coming into force of the property assessment roll;

WHEREAS Town Council wishes to be able to designate subcategories of immovables in its development and taxation planning;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm the Town of Mount Royal's intention to establish subcategories of non-residential and residential immovables in accordance with the provisions of sections 244.64.1 or 264.64.8.1 of the *Act respecting municipal taxation*;

To forward this resolution to the office of the Director, Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, no later than April 1, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Établissement de secteurs du territoire (Ville de Mont-Royal) et leurs délimitations

RÉSOLUTION N° 25-03-09

Objet : Établissement de secteurs du territoire (Ville de Mont-Royal) et leurs délimitations

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33) (projet de loi no 39), ci-après la « Loi », confère de nouveaux pouvoirs aux municipalités ;

ATTENDU QUE cette Loi modifie la *Loi sur la fiscalité municipale* afin de permettre aux municipalités d'instaurer une taxation différenciée par secteur ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité souhaitant exercer ce pouvoir doit, par résolution de son conseil, avant que le rôle ne soit déposé, adopter une résolution établissant les secteurs ou modifiant leurs délimitations ;

ATTENDU QU'en matière d'évaluation, la compétence relève de la Direction de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal et par conséquent la résolution doit être transmise à cet organisme au plus tard le 1^{er} avril précédant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite intégrer la taxation différenciée par secteur dans sa planification du développement et de la fiscalité ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De diviser le territoire en secteurs déterminés. À ce titre, le secteur Royalmount et le secteur Beaumont sont établis et délimités en rouge sur les plans annexés à la présente résolution, conformément aux dispositions des articles 244.64.10 et 264.64.11 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

De transmettre la présente résolution au bureau du directeur du Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, au plus tard le 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-09

Subject: Establishment of territorial sectors (Town of Mount Royal) and their boundaries.

WHEREAS the Act to amend the *Act respecting municipal taxation and other legislative provisions* (2023, chapter 33) (Bill 39), hereinafter the "Act", confers new powers on municipalities;

WHEREAS this Act amends the *Act respecting municipal taxation* to allow municipalities to introduce differentiated taxation by sector;

WHEREAS under the *Act respecting municipal taxation*, any municipality wishing to exercise this power must, by resolution of its council, before the roll is deposited, adopt a resolution establishing the sectors or modifying their boundaries;

WHEREAS in matters of assessment, jurisdiction lies with the Direction de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, and consequently the resolution must be transmitted to this organization no later than April 1 preceding the coming into force of the property assessment roll;

WHEREAS the municipal council wishes to integrate differentiated taxation by sector into its development and taxation planning;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To divide the territory into specific sectors. In this regard, the Royalmount sector and the Beaumont sector are established and delimited in red on the plans annexed to this resolution, in accordance with the provisions of articles 244.64.10 and 264.64.11 of the *Act respecting municipal taxation*;

To forward this resolution to the office of the Director of the Service de l'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal, no later than April 1, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable - 2025

RÉSOLUTION N° 25-03-10

Objet : Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable - 2025

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 1 580 400 \$ (taxes incluses) pour la réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. le contrat (C-2025-14) à cette fin aux prix soumis, soit au prix total de 1 436 670,11 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-2504, amorti sur une période de 20 ans ;

Imputation :

Projet 2025-310-01 - « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc »

Compte budgétaire : 22-400-00-716

Contrat : 1 436 670,11 \$ (taxes incluses)
Dépense : 1 580 400,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 1 443 115,85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-10

Subject: Rehabilitation of water mains using structural cured-in-place piping - 2025

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$1,580,400 (taxes included) to execute the contract for the rehabilitation of water mains using structural cured-in place piping, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. the contract (C-2025-14) to undertake these works with the prices submitted, for the amount of \$1,436,670.11 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Loan By-Law E-2504, with an amortization period over 20 years;

Appropriation:

Project 2025-310-01 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc "

Budget account: 22-400-00-716

Contract: \$1,436,670.11 (taxes included)
Expense: \$1,580,400.00 (taxes included)
Credit: \$1,443,115.85

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Nettoyage et ramassage des déchets dans les endroits publics

RÉSOLUTION N° 25-03-11

Objet : Nettoyage et ramassage des déchets dans les endroits publics

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 59 500,00 \$ (taxes incluses) en 2025 pour le nettoyage et le ramassage des déchets dans les endroits publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 25-03-11

Subject: Cleaning and waste collection in public places

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$59,500.00 (taxes included) in 2025 for the cleaning and collection of waste in public places, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense annuelle de 59 500,00 \$ (taxes incluses) en 2026 et en 2027 plus les coûts à l'ajustement selon l'IPC pour le nettoyage et le ramassage des déchets dans les endroits publics; comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC., le contrat C-2025-17 à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 54 157,82 \$ (taxes incluses) pour la première saison et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux saisons subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement, 2025, 2026 et 2027

Imputation :

02-761-00-459 « Services extérieurs - Travaux horticoles »

Contrat : 162 473,46 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Dépense : 178 500,00 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 162 994,29 \$ plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Pour les années 2026 et 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an annual expense of \$59,500.00 (taxes included) in 2026 and 2027 plus the costs to be adjusted according to the CPI for the cleaning and collection of waste in public places; including all incidental costs, if applicable;

To award to DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC., contract C-2025-17 for this purpose, at the unit prices submitted for a total amount of \$54,157.82 (taxes included) for the first season and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the two subsequent seasons, all in accordance with the call for tender documents;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2025, 2026 and 2027 operating budget

Appropriation:

02-761-00-459 "Services extérieurs - Travaux horticoles "|

Contract: \$162,473.46 (taxes included) plus costs associated with the CPI adjustment

Expense: \$178,500.00 (taxes included) plus costs associated with the CPI adjustment

Credit: \$162,994.29 plus costs associated with the CPI adjustment

For the years 2026 and 2027, the credits required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Autorisation de dépenses - Achat et installation de bornes de recharge électrique pour véhicules aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 25-03-12

Objet : Autorisation de dépenses - Achat et installation de bornes de recharge électrique pour véhicules aux Travaux publics

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 38 329,55 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet no. 2025-320-05 pour l'achat et installation de bornes de recharge électrique pour véhicules électriques aux Travaux publics ;

D'autoriser un emprunt de 38 329,55 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans ;

RESOLUTION NO. 25-03-12

Subject: Expenditure authorization - Purchase and installation of electric charging stations for vehicles at Public Works

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$38,329.55 (taxes included) for project no. 2025-320-05 for the purchase and installation of electric charging stations for electric vehicles at Public Works;

To authorize a loan of \$38,329.55 (taxes included) from the working fund to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance : Fonds de roulement - Rembourser cette somme sur une période de 5 ans

Imputation: 2025-320-05 « Achat et installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules Travaux publics »

Poste budgétaire : 22-300-00-759

Dépense : 38 329,55 \$ (taxes incluses)
Crédit : 35 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Source: working capital - Reimburse this sum over a 5 year period

Appropriation: 2025-320-05 "Purchase and installation of electric charging stations for Public Works electric vehicles"

Budget account: 22-300-00-759

Expense: \$38,329.55 (taxes included)
Credit \$35,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Réfection de la chaussée sur le chemin Lucerne face au 585 Glengarry

RÉSOLUTION N° 25-03-13

Objet : Réfection de la chaussée sur le chemin Lucerne face au 585 Glengarry

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'entériner l'octroi du mandat à la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC. pour la réparation de la tranchée sur le chemin. Lucerne, au prix soumis, soit 78 682,59 \$ (taxes incluses), conformément aux documents soumis ;

D'entériner la dépense de 78 682,59 \$ (taxes incluses) pour les travaux de la réparation de la tranchée sur le chemin Lucerne, face au 585 avenue Glengarry ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Poste budgétaire : 02-362-00-419 « Services externes - Autres »

Contrat : 78 682,59 \$ (taxes incluses)
Dépense : 78 682,59 \$ (taxes incluses)
Crédit : 71 847,69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-13

Subject: Roadwork on Lucerne Road in front of 585 Glengarry Avenue

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To ratify the award of the contract to ROXBORO EXCAVATION INC. for the repair of the trench on Lucerne Road, at the submitted price of \$78,682.59 (taxes included), in accordance with the submitted documents;

To ratify the expenditure of \$78,682.59 (taxes included) for the trench repair work on Lucerne Road, in front of 585 Glengarry Avenue.

To charge these expenditures as follows:

Budget account: 02-362-00-419 "Services externes - Autres"

Contract: \$78,682.59 (taxes included)
Expense: \$78,682.59 (taxes included)
Credit : \$71,847.69

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Travaux de réhabilitation du pont Laird et élargissement de la piste cyclable du pont Cornwall

RÉSOLUTION N° 25-03-14

Objet : Travaux de réhabilitation du pont Laird et élargissement de la piste cyclable du pont Cornwall

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 742 793,22 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du pont Laird et élargissement de la piste cyclable du pont Cornwall, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie Groupe DIAMANTEX INC., le contrat C-2025-21 aux prix unitaires soumis pour un montant total de 675 266,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'utiliser un montant de 381 194,94 \$ (crédit budgétaire) du surplus accumulé affecté à la réalisation des travaux de sécurisation du pont Laird ;

Les dépenses encourues par ce contrat seront imputées comme suit :

Provenance 1 (pont Laird) : Règlement d'emprunt E-2403 amorti sur une période de 25 ans et surplus accumulé à cette fin.

Imputation (pont Laird) :

Projet: 2024-310-07 « Réfection armature pont Laird et voie desserte A-40 »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Dépense : 636 484,23 \$ (taxes incluses)
Crédit : 581 194,94 \$

Provenance 2 (pont Cornwall) : Règlement d'emprunt E-2503 amorti sur une période de 25 ans

Imputation (pont Cornwall)

Projet 2025-310-02 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Poste budgétaire: 22-300-00-711

Dépense : 106 308,99 \$ (taxes incluses)
Crédit : 97 074,28 \$

Total

Contrat : 675 266,57 \$ (taxes incluses)
Dépense : 742 793,22 \$ (taxes incluses)
Crédits : 678 269,22 \$

Vote contre: Conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-14

Subject: Rehabilitation work on the Laird Bridge and widening of the Cornwall Bridge bike path

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expenditure of \$742,793.22 (taxes included) for the rehabilitation work on the Laird Bridge and the widening of the bike path on the Cornwall Bridge, including all incidental costs, if applicable.

To award contract C-2025-21 to Groupe DIAMANTEX INC. at the unit prices submitted, for a total amount of \$675,266.57 (taxes included), in accordance with the tender documents prepared for this contract.

To allocate an amount of \$381,194.94 (budget credit) from the accumulated surplus designated for the safety improvements on the Laird Bridge.

The expenses incurred under this contract will be allocated as follows:

Funding Source 1 (Laird Bridge): Loan by-law E-2403, amortized over 25 years, and accumulated surplus allocated for this purpose.

Allocation (Laird Bridge):

Project: 2024-310-07 – "Rehabilitation of Laird Bridge Structure and A-40 Service Road"

Budget line item: 22-300-00-711

Expenditure: \$636,484.23 (taxes included)
Credit: \$581,194.94

Funding Source 2 (Cornwall Bridge): Loan by-law E-2503, amortized over 25 years

Allocation (Cornwall Bridge):

Project: 2025-310-02 – "Annual Program – Streets and Sidewalks"

Budget line item: 22-300-00-711

Expenditure: \$106,308.99 (taxes included)
Credit: \$97,074.28

Total

Contract amount: \$675,266.57 (taxes included)
Total expenditure: \$742,793.22 (taxes included)
Total credits: \$678,269.22

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

18. Service de laboratoire pour l'année 2025

RÉSOLUTION N° 25-03-15

Objet : Service de laboratoire pour l'année 2025

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 77 300 \$ (taxes incluses) pour les services de laboratoire pour l'année 2025, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à SOLMATECH INC. le contrat (C-2025-26) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 70 244,84 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2503, amorti sur une période de 25 ans.

Imputation :

Projet : 2025-310-02 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Contrat : 70 244,84 \$ (taxes incluses)
Dépense : 77 300,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 70 585,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-15

Subject: Laboratory services for the year 2025

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$77,300 (taxes included) for laboratory services for the year 2025, which includes, as needed, all accessory costs;

To award SOLMATECH INC. the contract (C-2025-26) for this purpose, at the unit prices submitted, for a total price of \$70,244.84 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2503, amortized over a period of 25 years.

Appropriation:

Project: 2025-310-02 "Programme annuel - Rues et trottoirs"

Contract: \$70,244.84 (taxes included)
Expense: \$77,300.00 (taxes included)
Credit: \$70,585.20

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Reconstruction de sections de trottoirs et bordures

RÉSOLUTION N° 25-03-16

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et bordures

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 130 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2025 pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie GROUPE ABF INC., le contrat C-2025-25 - Reconstruction de sections de trottoirs et bordures à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 125 840,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

RESOLUTION NO. 25-03-16

Subject: Reconstruction of sections of sidewalks and curbs

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$130,000 (taxes included) within the CEP 2025 for the reconstruction of sidewalks and curbs, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to GROUPE ABF INC. the contract C-2025-25 - Reconstruction of sections of sidewalks and curbs to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$125,840.14 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

De facturer les citoyens au taux de 735 \$ (taxes incluses) le mètre linéaire de trottoirs reconstruits, telles que les entrées charretières, à leur demande, ce tarif ayant été de 665 \$ le mètre linéaire l'année précédente.

Les dépenses associées à ce contrat seront imputées comme suit :

Règlement d'emprunt E-2503 avec une période d'amortissement sur 25 ans

Projet 2025-310-02 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 125 840,14 \$ (taxes incluses)
Dépense : 130 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 118 707,37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge citizens a rate of \$735 (taxes included) per linear metre of reconstructed sidewalks, such as driveway entrances, upon their request, this rate having been \$665 per linear metre the previous year.

The expenses associated with this contract will be allocated as follows:

Loan by-law E-2503 with a 25-year amortization period

Project 2025-310-02: "Annual Maintenance Program – Roads and Sidewalks"

Budget item: 22-300-00-711

Contract: \$125,840.14 (taxes included)
Expenditure: \$130,000.00 (taxes included)
Credit: \$118,707.37

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Rejet des soumissions pour la fourniture et livraison de pierre concassée

RÉSOLUTION N° 25-03-17

Objet : Rejet des soumissions pour la fourniture et livraison de pierre concassée

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public C-2025-01 pour la fourniture et livraison de pierre concassée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-17

Subject: Rejection of tenders for the supply and delivery of crushed stone

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To reject the tenders received under the public tenders C-2025-01 for the supply and delivery of crushed stone.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Fourniture d'enrobés bitumineux

RÉSOLUTION N° 25-03-18

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 174 525,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025 pour la fourniture d'enrobés bitumineux plus l'ajustement du prix du bitume (APB), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 58 175,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 pour la fourniture d'enrobés bitumineux plus l'APB, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 25-03-18

Subject: Supply of asphalt mixes

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$174,525.00 (taxes included) for the period from April 1 to December 31, 2025, for supply of asphalt mixes plus the bitumen price adjustment (APB), including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$58,175.00 (taxes included) for the period from January 1 to March 31, 2026, for supply of asphalt mixes plus the APB, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense annuelle de 232 700,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, plus l'APB et les coûts associés à l'application de l'IPC pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 232 700,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise du 1er avril 2027 au 31 mars 2028, plus l'APB et les coûts associés à l'application de l'IPC pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., le contrat (C-2025-02) à cette fin aux prix unitaires soumis pour un montant total de 232 700,00 \$ (taxes incluses) plus l'APB pour la période du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026 et au même montant, mais ajusté selon l'APB et l'IPC pour les deux (2) autres périodes subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement, 2025 à 2028

Imputation : 02-321-00-625 - « Matériel - Entretien des rues »

Contrat : 634 687,01\$ (taxes incluses) + APB pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028 ;

Dépense : 698 099,99\$ (taxes incluses) + APB pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028 ;

Crédit : 637 458,36\$ + APB pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an annual expenditure of \$232,700.00 (taxes included) for the period from April 1, 2026, to March 31, 2027, plus the APB and the costs associated with the application of the IPC, for supply of asphalt mixes, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expenditure of \$232,700.00 (taxes included) for the period from April 1, 2027, to March 31, 2028, plus the APB and the costs associated with the application of the IPC, for supply of asphalt mixes, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., the contract (C-2025-02) for this purpose at the unit prices submitted in the amount of \$232,700.00 (taxes included) for the period from April 1, 2025, until March 31, 2026, plus the APB and at the same amount, but adjusted according to the APB and the IPC for the other two (2) subsequent periods, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budgets, 2025 to 2028

Imputation:02-321-00-625 - « Matériel - Entretien des rues »

Contract: \$634,687.01 (taxes included) + APB for three (3) years plus the costs associated with the adjustment according to the IPC for the periods 2026-2027 and 2027-2028;

Expense: \$698,099.99 (taxes included) + APB for three (3) years plus the costs associated with the adjustment according to the IPC for the periods 2026-2027 and 2027-2028;

Credit: \$637,458.36 + APB for three (3) years plus the costs associated with the adjustment according to the IPC for the periods 2026-2027 and 2027-2028.

For the years 2026, 2027 and 2028, credits required for this activity will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Services professionnels - Réaménagement de rues

RÉSOLUTION N° 25-03-19

Objet : Services professionnels - Réaménagement de rues

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 143 053,73 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels - Réaménagement de rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. le contrat (C-2025-16) à cette fin, au montant forfaitaire soumis pour la portion conception du projet, pour un prix total de 129 461,85 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

Les items inclus sont :

- études préliminaires et concept ;
- plans et devis préliminaires ;
- plans et devis définitifs et service durant l'appel d'offres ;

Le mandat de surveillance sera octroyé lors de l'octroi du contrat de construction ;

Les dépenses associées à ce contrat seront imputées comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2503 avec une période d'amortissement sur 25 ans

Projet 2025-310-02 « Programme annuel de reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs incluant le réaménagement des rues Bates et Plymouth et l'aménagement de pistes cyclables »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Dépense : 143 053,73 \$ (taxes incluses)
Crédit : 130 627,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-19

Subject: Professional services - Street redevelopment

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expenditure of \$143,053.73 (taxes included) for professional services - Street redevelopment, including all incidental expenses, if any;

To award the contract (C-2025-16) to PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. for this purpose, at the submitted prices, for a total price of \$129,461.85 (taxes included), in accordance with the tender documents prepared for this contract;

The included items are:

- preliminary analysis and concept;
- development of preliminary plans;
- final plans and contractual documents and support during call for tenders;

The surveillance mandate will be awarded upon the awarding of the construction contract;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Loan Regulation E-2503, amortized over a period of 25 years

Project 2025-310-02 « Programme annuel de reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs incluant le réaménagement des rues Bates et Plymouth et l'aménagement de pistes cyclables »

Budget item: 22-300-00-711

Dépense: \$143,053.73 (taxes included)
Crédit: \$130,627.13

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Élaboration d'une étude d'hydrogéologie

RÉSOLUTION N° 25-03-20

Objet : Élaboration d'une étude d'hydrogéologie

Sur proposition de le conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 97 008 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis pour l'élaboration d'une étude d'hydrogéologie ;

D'accorder à AKIFER le mandat d'élaboration de l'étude d'hydrogéologie, conformément à son offre de service, au montant de 88 189,27 \$ (taxes incluses) ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2409 amorti sur une période de 20 ans

Imputation : Projet : 2023-310-09 « Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 88 189,27 \$ (taxes incluses)
Dépense : 97 008,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 88 581,23 \$

Vote contre: Conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-20

Subject: Development of a hydrogeological study

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expenditure of \$97,008 (taxes included) for professional services required for the development of a hydrogeological study;

To award to AKIFER the mandate for professional services required for the development of a hydrogeological study, in accordance with its offer of services, in the amount of \$88,189.27 (taxes included);

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-2409 amortized over 20 years

Appropriation: Project : 2023-310-09 "Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$88,189.27 (taxes included)
Expenses: \$97,008.00 (taxes included)
Credit: \$88,581.23

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

24. Interventions ponctuelles sur les réseaux d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 25-03-21

Objet : Interventions ponctuelles sur les réseaux d'égout et d'aqueduc

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 55 725,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025 pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 18 575,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 25-03-21

Subject: Punctual repairs on the sewer and water networks

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$55,725.00 (taxes included) for the period from April 1 to December 31, 2025, for emergency response on the sewer and water networks, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$18,575.00 (taxes included) for the period from January 1 to March 31, 2026, for emergency response on the sewer and water networks, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense annuelle de 74 300,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 74 300,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie LOCATION LORDBEC INC., le contrat (C-2025-03A) à cette fin au taux horaire soumis de 1 175,00 \$/heure pour un montant total de 74 300,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026 et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux (2) autres périodes subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement, 2025 à 2028

Imputation : 02-413-00-444 « Services externes »

Contrat : 202 643,44 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028 ;

Dépense : 222 900,00 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028 ;

Crédit : 203 537,41 \$ pour trois (3) ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an annual expenditure of \$74,300.00 (taxes included) for the period from April 1, 2026, to March 31, 2027, plus the costs associated with the application of the CPI, for emergency response on the sewer and water networks, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expenditure of \$74,300.00 (taxes included) for the period from April 1, 2027, to March 31, 2028, plus the costs associated with the application of the CPI, for emergency response on the sewer and water networks, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company LOCATION LORDBEC INC., the contract (C-2025-03A) for this purpose at the hourly rate submitted of \$1,175.00/hour in the amount of \$74,300.00 (taxes included) for the period from April 1, 2025, until March 31, 2026, and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the other two (2) subsequent periods, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budgets, 2025 to 2028

Imputation:02-413-00-444 « Services externes »

Contract: \$202,643.44 (taxes included) for three (3) years plus costs associated with the adjustment according to the CPI each subsequent period from 2026 to 2028;

Expense: \$222,900.00 (taxes included) for three (3) years plus costs associated with the adjustment according to the CPI for each subsequent period from 2026 to 2028;

Credit: \$203,537.41 for three (3) years plus costs associated with the adjustment according to the CPI for each subsequent period from 2026 to 2028.

For the years 2026, 2027 and 2028, credits required for this activity will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. **Octroyer le contrat pour l'entretien des terrains de soccer et baseball au parc Danyluk à Ville de Mont-Royal (SMI-2025-02)**

RÉSOLUTION N° 25-03-22

Objet : Octroyer le contrat pour l'entretien des terrains de soccer et baseball au parc Danyluk à Ville de Mont-Royal (SMI-2025-02)

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 79 846,69 \$ pour l'entretien des terrains de soccer et baseball au parc Danyluk et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs de la Ville ;

D'accorder à TECHNIPARC INC. le contrat pour l'entretien des terrains de soccer et baseball au parc Danyluk et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs de la Ville, et ce pour la saison 2025 au prix forfaitaire de 79 846,69 \$.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 79 846,69 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2025, numéro d'affectation 02-75-01-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-22

Subject: To award the contract for the maintenance of soccer fields and baseball field at Danyluk Park in the Town of Mount Royal (SMI-2025-02)

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize a maximum amount of \$79,846.69 for the maintenance of the soccer fields and baseball field, at Danyluk Park and soccer fields in other parks;

To award the contract to TECHNIPARC INC. for the maintenance of the soccer fields and baseball field at Danyluk Park and soccer fields in other parks for the 2025 season for the fixed price of 79,846.69\$.

To charge this expenditure up to \$79 846.69 (taxes included) to the 2025 financial activities, Appropriation No. 02-751-01-447.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. **Disposition des sols excavés**

RÉSOLUTION N° 25-03-23

Objet : Disposition des sols excavés

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 160 000,00 \$ (taxes incluses) pour la disposition des sols excavés pour l'année 2025, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie LOISELLE INC. le contrat (C-2025-11A) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 145 443,38 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

RESOLUTION NO. 25-03-23

Subject: Disposal of excavated soils

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expense of \$160,000.00 (taxes included) for the disposal of excavated soils for the year 2025, including all costs and accessories, if applicable;

To award to LOISELLE INC. the contract (C-2025-11A) for this purpose, at the unit prices submitted, for a total amount of \$145,443.38 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2025 Operating Budget

Imputation : 02-453-00-458 « Services extérieurs – Recyclables – Élimination des matériaux secs »

Contrat : 145 443,38 \$ (taxes incluses)
Dépense : 160 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 146 101,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation: 02-453-00-458 « Services extérieurs – Recyclables – Élimination des matériaux secs »

Contract: \$145,443.38 (taxes included)
Expenses: \$160,000.00 (taxes included)
Credit: \$146,101.33

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Surveillance des travaux - Pont Laird

RÉSOLUTION N° 25-03-24

Objet : Surveillance des travaux - Pont Laird

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ (taxes incluses) afin de mandater les spécialistes requis pour assurer l'exécution des divers travaux reliés à la surveillance et la conformité des travaux ;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'utiliser un montant de 45 656,66 \$ (crédit budgétaire) provenant du surplus accumulé affecté à la surveillance et la conformité des travaux ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Le surplus accumulé affecté à cette fin.

Projet : 2024-310-07 « Réfection armature pont Laird et voie desserte A-40 »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Dépense : 50 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 45 656,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-24

Subject: Supervision of infrastructure works - Laird bridge

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expenditure of \$50,000 (taxes included) to mandate the necessary specialists to ensure the execution of various tasks related to the rehabilitation work supervision and compliance;

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, in accordance with the City's procedures and policies;

To use an amount of \$45,656.66 (credit) from the accumulated surplus allocated for work supervision and compliance;

To allocate the expenses as follows:

The accumulated surplus is allocated for this purpose.

Project: 2024-310-07 "Reinforcement of Laird Bridge Structure and Service Road A-40"

Budget Item: 22-300-00-711

Expenditure: \$50,000.00 (taxes included)
Credit: \$45,656.66

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Autorisation de dépenses - Aménagement de traverses piétonnes sur le boulevard Laird face à l'Église Saint-Joseph et à l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield

RÉSOLUTION N° 25-03-25

Objet : Autorisation de dépenses - Aménagement de traverses piétonnes sur le boulevard Laird face à l'Église Saint-Joseph et à l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 54 756,52 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement de traverses piétonnes sur le boulevard Laird face à l'Église Saint-Joseph et à l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield ;

D'autoriser un emprunt de 54 756,52 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance : Fonds de roulement - Amortissement sur une période de cinq (5) ans

Imputation : Projet 2025-310-04 « Aménagement de traverses piétonnes sur le boulevard Laird face à l'Église Saint-Joseph et à l'intersection du chemin Rockland et de la rue Brookfield »

Poste budgétaire : 22-300-00-719

Dépense : 54 756,52 \$ (taxes incluses)
Crédit : 50 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-25

Subject: Expenditure authorization - Installation of pedestrian crossings on Laird Boulevard opposite Saint-Joseph Church and at the intersection of Rockland Road and Brookfield Avenue

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$54,756.52 (taxes included) for the installation of pedestrian crossings on Laird Boulevard opposite Saint-Joseph Church and at the intersection of Rockland Road and Brookfield Avenue;

To authorize a loan of \$54,756.52 (taxes included) from the working fund to pay this expenditure and to repay this amount over a period of 5 years.

To authorize the Town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge these expenses as follows:

Source: Working fund - Amortization over a period of five (5) years

Appropriation: Project 2025-310-04 "Aménagement de traverses piétonnes sur le boulevard Laird face à l'Église Saint-Joseph et à l'intersection du chemin Rockland et de la rue Brookfield"

Budget account: 22-300-00-719

Expense: \$54,756.52 (taxes included)
Credit: \$50,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Renouveler le contrat des services bancaires avec la Banque Nationale du Canada

RÉSOLUTION N° 25-03-26

Objet : Renouveler le contrat des services bancaires avec la Banque Nationale du Canada

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De renouveler le contrat désignant la Banque Nationale du Canada comme institution bancaire de la Ville de Mont-Royal, pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 mars 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-26

Subject: Renew the banking services contract with the National Bank of Canada

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To renew the contract designating the National Bank of Canada as the banking institution for the Town of Mount Royal, for a period of five (5) years, until March 31, 2030.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. **Dépense supplémentaire dans le cadre de l'acquisition de deux (2) véhicules Durango Enforcer Police**

RÉSOLUTION N° 25-03-27

Objet : Dépense supplémentaire dans le cadre de l'acquisition de deux (2) véhicules Durango Enforcer Police

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 37 400 \$ (taxes incluses) dans le cadre de l'achat de deux nouveaux véhicules de la sécurité publique ;

D'octroyer à la compagnie 911Pro inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements spécialisés destinés aux deux (2) véhicules VUS neufs, modèle Durango Enforcer, pour un montant de 55 130,51 \$ (taxes incluses) ;

De modifier le programme triennal d'immobilisation (année 2022) pour le projet n° 2022-210-02 « véhicules de la sécurité publique » en augmentant le crédit budgétaire de 9 500 \$, portant ainsi l'enveloppe totale à 98 000 \$ et de financer cet ajout par le Fonds de roulement ;

D'autoriser un emprunt de 9 500 \$ du fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans pour le financement supplémentaire nécessaire au projet n° 2022-210-02 ;

D'imputer la dépense supplémentaire comme suit :

Provenance et imputation :

Fonds de roulement amorti sur une période de 5 ans, pour le projet n° 2022-210-02

et Règlement d'emprunt E-2402, pour le projet n° 2024-210-01

Projet : n° 2022-210-02 « Véhicule - Sécurité publique »

Projet : n° 2024-210-01 « Véhicule - Sécurité publique »

Poste budgétaire : 22-200-00-741

Contrat : 55 130,51 \$
Dépense : 37 388,92 \$
Crédit budgétaire : 34 141,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-27

Subject: Additional expense related to the acquisition of two (2) Durango Enforcer Police vehicles

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$37,400 (taxes included) as part of the acquisition of two new Public Security vehicles;

To award the contract to 911Pro Inc. for the supply and installation of specialized equipment for two (2) new SUVs, Durango Enforcer model, in the amount of \$55,130.51 (including taxes).

To amend the three-year capital expenditure program (year 2022) for project no. 2022-210-02 "public safety vehicles" by increasing the budget allocation by \$9,500, bringing the total budget envelope to \$98,000, and to finance this addition through the Working Capital Fund;

To authorize a loan of \$9,500 from the working capital fund and to repay this amount over a period of 5 years for the additional funding required for project no. 2022-210-02.

To charge the expense as follows:

Source of Funds and allocation:

Working capital Funds amortized over a period of 5 years, for Project no. 2022-210-02

and Loan by-law E-2402, for Project no. 2024-210-01

Project no. 2022-210-02 "Vehicle - Public Security"

Project no. 2022-210-01 "Vehicle - Public Security"

Budget number: 22-200-00-741

Contract: \$55,130.51
Expenditure: \$37,388.92
Budget Credit: \$34,141.07

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Désignation et rémunération d'un citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

RÉSOLUTION N° 25-03-28

Objet : Désignation et rémunération d'un citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De renouveler le mandat de Mme Annie Turgeon pour 18 mois, conformément au Règlement n° 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme désigné sous le vocable « citoyenne nommée » et recevant une rémunération de 250 \$ par réunion à laquelle elle assistera ; et

De mettre fin au mandat de la « citoyenne nommée » immédiatement avant la séance ordinaire du conseil de novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-28

Subject: Designation and Remuneration of the Appointed Citizen to the Planning Advisory Committee (CCU)

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To renew the mandate of Mrs. Annie Turgeon for 18 months, in accordance with the Planning Advisory Committee By-Law No. 1434, as a member called "appointed citizen" on the Planning Advisory Committee and receiving a remuneration of \$250 per meeting attended; and

To terminate the mandate of the "appointed citizen" immediately prior to the regular Council meeting of November 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart

PROPOSITION PRINCIPALE

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart, soit le lot 1 682 056, a soumis une demande de dérogation mineure afin de permettre un projet d'agrandissement au deuxième étage du bâtiment avec une marge latérale gauche de 1,97 m ;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement projeté de 0,33 m dans la marge requise au règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le 17 septembre 2024 le conseil avait, par l'adoption de la résolution N° 24-09-20, refusé cette demande ;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé de nouveaux éléments au soutien de sa demande :

ATTENDU QUE conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de la séance du 24 janvier 2025, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé que ladite demande de dérogation mineure soit refusée.

Il est proposé par la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maya Chammas :

MAIN MOTION

Subject: Minor exemption for the building located at 73, Lockhart Avenue

WHEREAS the owner of the property located at 73 Lockhart Avenue, being lot 1 682 056 has submitted a minor variance request to allow a proposed second-storey addition to the building with a left side setback of 1.97 m;

WHEREAS the current minor exemption request is necessary due to the proposed encroachment of 0.33 m into the setback required in the zoning by-law in force;

WHEREAS on September 17, 2024, Council had, by adopting Resolution No. 24-09-20, refused this request;

WHEREAS the owner has submitted new elements in support of his request:

WHEREAS in accordance with By-law No. 1312 respecting minor variances and after due consideration at its meeting held January 24, 2025, the Planning Advisory Committee recommended refusing the request for a minor variance.

It is proposed by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maya Chammas:

DE REFUSER conformément au Règlement N°1312 sur les dérogations mineures, l'empiétement du projet d'agrandissement au deuxième étage avec une marge latérale gauche de 1,97 m pour le bâtiment situé au 73, avenue Lockhart, pour les motifs suivants :

- le conseil a maintenu une application curative constante, et non prospective, du règlement sur les dérogations mineures ;
- cette approche curative vise à permettre la correction de situations dérogatoires mineures aux normes des règlements de lotissement ou de zonage visées au règlement sur les dérogations mineures ;
- il est possible pour le requérant de planifier la construction qu'il désire ériger au-dessus de son garage en appliquant les normes prévues au règlement de zonage ;
- le respect de la réglementation pour l'aménagement futur d'une construction peut constituer un désagrément, mais qu'il ne s'agit pas, de l'avis du conseil, d'un préjudice sérieux au sens du règlement et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- malgré les nouveaux éléments déposés par le demandeur, le conseil maintient son refus.

Un débat s'engage.

RÉSOLUTION N° 25-03-29

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Puisque la proposition d'amendement a été adoptée, un vote sur la proposition principale, n'est pas requis.

33. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 25-03-30

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 21 février 2025 ;

TO REFUSE, in accordance with By-law 1312 regarding minor variances, the encroachment of the proposed second-storey extension with a left side setback of 1.97 m, for the building located at 73, Lockhart, for the following reasons:

- Council has maintained a constant curative, and not prospective, application of the by-law on minor variances;
- this curative approach is intended to allow the correction of minor derogatory situations to the standards of the subdivision or zoning by-laws referred to in the by-law on minor variances;
- it is possible for the applicant to plan the construction he wishes to erect above his garage by applying the standards set out in the zoning by-law;
- compliance with the by-law for the future development of a construction may constitute an inconvenience but does not, in the opinion of Council, constitute a serious prejudice within the meaning of the by-law and the Act respecting land use planning and development;
- despite the new elements provided by the applicant, the council maintains its refusal.

A debate begins.

RESOLUTION NO. 25-03-29

PROPOSED AMENDMENT

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To remove this item from the agenda.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-03-30

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on February 21, 2025;

Plan n° 1 : 25 HIGHFIELD pour "Modification au PIIA : Ouvertures", sous la réserve suivante :

- la fenêtre située du côté gauche au deuxième étage de la façade avant (au-dessus du garage) doit être divisée en trois. Un remplacement de la fenêtre est requis ;

Plan n° 2 : 549 CHESTER pour « Nouvelle construction : Discussion sur les débords de toit » ;

Plan n° 3 : 8525 DÉCARIE pour « Nouvelle enseigne et modification de l'entrée » ;

Plan n° 4 : 59 MELBOURNE pour « Agrandissement en cour avant au 2e étage » ;

Plan n° 5 : 321 MONMOUTH pour « Modification au PIIA : Modulation des fenêtres » ;

Plan n° 6 : 112 THORNTON pour « Agrandissement avant et modification des façades », sous la réserve suivante :

- la cheminée doit être préservée, car c'est un détail architectural d'importance, tel que précisé au règlement portant sur les PIIA ;

Plan n° 8 : 2797 GRAHAM pour « Modification des façades », sous les réserves suivantes :

- le CCU maintient leur position sur les fenêtres sans carrelage ;
- le PIIA exige des fenêtres sans carreaux, la maison d'origine ne comportait pas de carreaux, et l'ajout de fenêtres à carreaux ne s'intégrerait pas avec les maisons avoisinantes.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 mars 2025 ;

Plan n° 1 : 750 MARLBORO pour « Modification au PIIA accepté : Réfection des façades » ;

Plan n° 2 : 123 APPIN pour « Modification au PIIA accepté : L'ajout ne se fera pas et réfection des façades » ;

Plan n° 3 : 581 KINDERSLEY pour « Modification au PIIA accepté: Agrandissement en cour arrière », sous la réserve suivante :

- acrylique avec allège en pierre ;

Plan n° 4 : 2631 GRAHAM pour « Agrandissement sur le côté latéral droit », sous les réserves suivantes :

- la nouvelle brique « Adelaide Smooth Ironspot » est recevable ;
- toutefois, cette brique est conditionnelle à un projet d'ensemble qui requiert également une approbation ;

Plan n° 1: 25 HIGHFIELD for "Modification to PIIA: Openings", subject to the following:

- the window located on the left side of the second floor of the front facade (above the garage) must be divided into three sections. A window replacement is required;

Plan n° 2: 549 CHESTER for "New construction: Discussion on roof overhangs";

Plan n° 3: 8525 DÉCARIE for "New signage and entrance modification";

Plan n° 4: 59 MELBOURNE for "Extension in the front yard on the second floor";

Plan n° 5: 321 MONMOUTH for "Modification to PIIA: Window modulation";

Plan n° 6: 112 THORNTON for "Front extension and facade modifications", subject to the following:

- The chimney must be preserved, as it is an important architectural detail, as specified in the regulations regarding PIIA;

Plan n° 8: 2797 GRAHAM for "Facades modification", subject to the following:

- the CCU maintains its position on the windows without tiling;
- the PIIA requires windows without panes, the original house did not have panes, and adding windows with panes would not blend with the neighbouring houses.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 7, 2025;

Plan n° 1: 750 MARLBORO for "Modification to PIIA: Façade modification";

Plan n° 2: 123 APPIN for "Modification to PIIA: The addition will not be carried out, and the facades will be refurbished";

Plan n° 3: 581 KINDERSLEY for "Modification to PIIA: Extension in back yard", subject to the following:

acrylic with a stone sills;

Plan n° 4: 2631 GRAHAM for "Extension in right-side yard", subject to the following:

the new brick "Adelaide Smooth Ironspot" is acceptable;

- however, this brick is conditional upon a comprehensive project that also requires approval;

Plan n° 8 : 359 CARLYLE pour « Modification de la marquise à l'entrée et de la façade avant » ;

Plan n° 11 : 426 REVERE pour « Modification aux ouvertures et retrait de la marquise en façade arrière », sous la réserve suivante :

- le requérant devra s'assurer de déposer des documents complets démontrant qu'il n'y a pas de carrelage dans les fenêtres.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 mars 2025 ;

Plan n° 4 : 2631 GRAHAM pour « Agrandissement sur le côté latéral droit », selon les motifs suivants :

- la coloration des fenêtres est trop foncée et manque d'intégration ;
- les commentaires précédents sont maintenus. Le projet est à revoir dans son ensemble. La compatibilité architecturale et visuelle n'est pas acceptable ;

Plan n° 6 : 456 BEVERLEY pour « Modification au PIIA accepté : Modification des fenêtres et de la porte patio », selon les motifs suivants :

- la couleur noire pour les fenêtres et porte patio est refusée, car cette nouvelle coloration s'éloigne du caractère d'origine de la maison ;
- c'est beaucoup trop foncé et manque d'intégration ;

Plan n° 7 : 456 BEVERLEY pour « Travaux réalisés sans permis : Modification du revêtement extérieur à clins, des soffites, fascia et gouttières », selon les motifs suivants :

- la couleur charbon du déclin est refusée ;
- la couleur noire pour les soffites, fascias et gouttières est refusée ;
- à resoumettre une couleur plus pâle qui s'agence mieux avec l'existant, car la proposition manque d'intégration et est trop foncée ;

Plan n° 12 : 58 WICKSTEED pour « Agrandissement et modification des façades », pour les motifs suivants :

- les caractéristiques d'origine de la maison sont perdues ;
- la couleur des fenêtres est refusée, une couleur plus pâle doit être proposée ;
- le déclin à préserver à l'étage en façade avant, plutôt que de la brique ;

Plan n° 8: 359 CARLYLE for "Modification of the entrance canopy and the front facade";

Plan n° 11: 426 REVERE for "Modification of the openings and removal of the canopy on the rear facade", subject to the following:

- the applicant must ensure that complete documents are submitted demonstrating that there are no panes in the windows.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 7, 2025;

Plan n° 4: 2631 GRAHAM for "Extension in right-side yard", due to the following:

- the colour of the windows is too dark and lacks integration;
- the previous comments stand. The project needs to be revised as a whole. Architectural and visual compatibility are not acceptable;

Plan n° 6: 456 BEVERLEY for "Modification to PIIA: Modification to windows and patio door", due to the following:

- the black colour for the windows and patio door is rejected, as this new colour deviates from the original character of the house;
- it is much too dark and lacks integration;

Plan n° 7: 456 BEVERLEY for "Work without permit: Modification of the exterior cladding, soffits, fascia, and gutters", due to the following:

- the charcoal colour for the cladding is rejected;
- the black colour for the soffits, fascia, and gutters is rejected;
- a lighter colour that better matches the existing design must be resubmitted, as the proposed colour lacks integration and is too dark;

Plan n° 12: 58 WICKSTEED for " Extension and modifications to facades", due to the following:

- the original characteristics of the house are lost;
- the colour of the windows is rejected, a lighter colour must be proposed;
- the cladding should be preserved on the upper floor of the front facade, rather than using brick;

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • l'entrée en avancée est refusée; il faut garder le retrait de l'entrée par rapport au garage ; • les colonnes à l'entrée doivent être préservées, car ce sont des détails architecturaux d'importance de la maison d'origine ; • simplifier la fenestration et proposer des fenêtres uniformes au niveau des meneaux (Horizontal vs. Vertical) ; • l'agrandissement est beaucoup trop imposant; volume à revoir autant au niveau de la hauteur que le retrait de la marge latérale ; • retravailler la matérialité de l'agrandissement qui a un aspect trop institutionnel ; • retravailler le langage contemporain pour une meilleure cohérence et intégration avec la maison d'origine ; • avoir une meilleure jonction entre l'ancien et le nouveau en assurant une meilleure transition volumétrique, mais aussi au niveau du toit (silence). | <ul style="list-style-type: none"> • the projecting entrance is rejected; the setback of the entrance in relation to the garage must be maintained; • the columns at the entrance must be preserved, as they are important architectural details of the original house; • simplify the fenestration and propose uniform windows in terms of mullions (horizontal vs vertical); • the extension is too imposing; the volume must be revised both in terms of height and the setback from the side margin; • the materiality of the extension must be reconsidered, as it has a too-institutional a look; • revise the contemporary design language for better coherence and integration with the original house; • ensure a better junction between the old and the new, ensuring a smoother volumetric transition, as well as a better roof transition (silence). |
|---|--|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1380-18 modifiant le Règlement N° 1380
34. sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin de préciser la nature des travaux d'entretien d'un véhicule routier interdits à l'extérieur d'un bâtiment

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1380-18 modifiant le Règlement N° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin de préciser la nature des travaux d'entretien d'un véhicule routier interdits à l'extérieur d'un bâtiment

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1380-18 amending By-law No. 1380 concerning Sanitation, Safety, Peace and Order in order to specify the nature of road vehicle maintenance work prohibited outside a building

Le conseiller Antoine Tayar dépose le projet de Règlement N° 1380-18 modifiant le Règlement N° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin de préciser la nature des travaux d'entretien d'un véhicule routier interdits à l'extérieur d'un bâtiment et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Antoine Tayar files Draft By-law No. 1380-18 amending By-law No. 1380 concerning Sanitation, Safety, Peace and Order in order to specify the nature of road vehicle maintenance work prohibited outside a building and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

35. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-49 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux zones de vignettes

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-49 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux zones de vignettes

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement No 1384-49 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux zones de vignettes et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-49 to amend traffic and parking By-Law No. 1384 with respect to parking permit zones

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1384-49 to amend traffic and parking By-Law No. 1384 with respect to parking permit zones and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

36. Reconnaissance pour contribution remarquable

RÉSOLUTION N° 25-03-31

Objet : Reconnaissance pour contribution remarquable

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale de la Ville à verser un montant forfaitaire équivalent à 25 heures de travail au taux horaire régulier de monsieur Luc Perreault afin de reconnaître sa contribution remarquable lors des vastes opérations de déneigements du dernier mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-31

Subject: Recognition for remarkable contribution

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the Town manager to pay a lump sum equivalent to 25 hours of work at the regular hourly rate to Mr. Luc Perreault in recognition of his remarkable contribution during the extensive snow removal operations of the past month.

CARRIED UNANIMOUSLY

37. Fin de période de probation

RÉSOLUTION N° 25-03-32

Objet : Fin de période de probation

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De mettre fin au lien d'emploi avec l'employé n° 908106 en date du 18 mars 2025.

De verser une indemnité de fin d'emploi équivalente à un (1) mois de salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-32

Subject: Termination of probation period

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To terminate the employment relationship with employee no. 908106 effective March 18, 2025.

To pay a termination indemnity equivalent to one (1) month's salary.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 25-03-33

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-33

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the March 20, 2025, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize the mayor, or his representative, to attend the March 20, 2025, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

39. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 32, il répond aux questions de 3 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 47.

40. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 25-03-34

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-03-34

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To close the meeting at 20:47.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy